

Le 2 novembre 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 2 novembre 2015, de 20 h 00 à 21 h 25 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Annick Mercier, conseillère
Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère
Mme Hélène Dumont, conseillère
M. Christian Lévesque, conseiller
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015
4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015
5. Approbation et autorisation des comptes à payer
6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
 - Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies
 - Budget 2016
7. Rapport d'organismes
8. Discours du maire
9. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux
10. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1er novembre 2015
11. Résolution adoptant les tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016
12. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal
13. Correspondance
14. Autres sujets
15. Période de questions
16. Clôture et levée de la séance

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

196-2015

197-2015

4. Suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2015.

5. Approbation et autorisation des comptes à payer

198-2015

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 138 381,05 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

6. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que les planchers des casernes ont été peints la semaine dernière.

Que le budget pour l'année 2016 a été adopté. Un budget pour un montant total de 289 478 \$ comparativement à 289 521 pour l'année 2015. Ce qui représente pour Saint-Denis, une quote-part de 53 301,49 \$.

6.1 Résolution pour nommer les représentants à la Régie Inter municipale du service des incendies

199-2015

Il est proposé par Mme Annick Mercier

Et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Christian Lévesque comme représentant de la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie et M. Réal Lévesque comme substitut, au conseil d'administration de la Régie inter municipale en protection incendie du Kamouraska Ouest.

6.2 Budget 2016

CONSIDÉRANT

la formation de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest;

CONSIDÉRANT

que ladite régie a adopté, en date du 20 octobre 2015, son budget de fonctionnement pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT

que la régie recommande aux municipalités participantes d'adopter ledit budget;

200-2015
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie adopte le budget 2016 de la Régie Inter municipale en service incendie du Kamouraska Ouest.

La quote-part 2016 pour la municipalité de Saint-Denis-De La Boutellerie est de 53 301,49 \$.

7. Rapport d'organismes

Mme Annick Mercier informe les membres du conseil qu'elle a reçu les états financiers du projet de parc École. Sur un projet total de 17 200 \$ une première phase est terminée pour un montant d'investissement de 11 056 \$. Une deuxième phase pour un montant de 6 144 \$ est à venir.

Les dons ramassés sont évalués à 14 000 \$ dont un montant de 2 000 \$ de la municipalité. Il reste des montants de dons à confirmer compte tenu des demandes.

Mme Marie-Hélène Dumais informe les membres du conseil que l'AGA de l'Association sportive s'est tenue le 13 octobre. Des bénévoles ont quitté, toutefois, d'autres bénévoles se sont joints à l'Association. M. Jean-René Landry a été élu président et M. Dany Gagnon, vice-président.

Il y a eu une fusion entre l'Association sportive et le comité du Terrain de jeux, ce qui a amené de nouveaux membres à se joindre à l'équipe.

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil qu'une première rencontre a eu lieu pour l'élaboration du plan de mesure d'urgence. Le comité est à travailler sur l'établissement des rôles et responsabilités de chaque intervenant.

8. Discours du maire

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 955 du Code municipal du Québec, M. le maire procède à la lecture de son discours (rapport du maire sur la situation financière de la municipalité). Ce rapport fait mention, entre autres éléments, du résultat des états financiers 2014, de certaines données sur la situation financière 2015, des principales réalisations 2015, des orientations générales du prochain budget et du plan triennal d'immobilisations pour les années 2016-2017-2018. De plus, il dépose la liste des contrats, *dont une copie est incluse en Annexe*, comportant une dépense de 25 000 \$ et plus ou de 2 000 \$ et plus et totalisant au moins 25 000 \$ à un même contractant, accordés depuis le dernier discours du maire sur la situation financière de la municipalité, présentée à la séance ordinaire du Conseil de novembre 2014.

CONSIDÉRANT

l'article 955 du code municipal qui mentionne que la municipalité se doit de distribuer le rapport du maire gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

201-2015

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité distribue le rapport du maire à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité, et ce, gratuitement.

9. Dépôt des déclarations des intérêts financiers des élus municipaux

Conformément aux dispositions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chaque membre du Conseil a déposé sa déclaration des intérêts financiers des élus municipaux au bureau de la directrice générale.

10. Liste des taxes municipales à recevoir en date du 1^{er} novembre 2015

En vertu de l'article 1022 du *Code municipal du Québec* et afin de s'y conformer, la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet aux membres du Conseil une liste des comptes de taxes municipales à recevoir en date du 1^{er} novembre 2015.

202-2015

Il est proposé par Mme Hélène Dumont

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie approuve cette liste telle que soumise et décide qu'advenant le non-paiement de ces taxes, tel que stipulé dans l'avis, lesdits comptes de taxes seront envoyés à la MRC de Kamouraska pour vente pour défaut de paiement de taxes:

11. Résolution adoptant les tarifs du Lieu d'enfouissement technique pour l'année 2016

Tarifs du Lieu d'enfouissement 2016

CONSIDÉRANT que Ville de Rivière-du-Loup a émis un avis public concernant les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2016;

CONSIDÉRANT que les tarifs sont comme suit :

Pour les municipalités ayant le droit d'accès au site;

Matières résiduelles: 70,00\$/tonne métrique

Sols contaminés autorisés : 70,00\$/tonne métrique

Rejets du centre de tri et de l'écocentre de la rue Delage à Rivière-du-Loup 35,00\$/tonne métrique

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : gratuit

Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

-Ovins, caprins, gallinacés : 10,00\$/bête

-Autres espèces : 70,00\$/tonne métrique

Pour les municipalités n'ayant pas le droit d'accès au site;

Matières résiduelles: 122,50 \$/tonne métrique

Sols contaminés autorisés : 122,50 \$/tonne métrique

Remorque domestique de 0 à 3 mètres cubes : 75,00\$/remorque

Animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

-Ovins, caprins, gallinacés : 35,00\$/bête

-Autres espèces : 122,50\$/tonne métrique

203-2015
EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu, à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve le tarif 2016 du lieu d'enfouissement technique de la Ville de Rivière-du-Loup et demande des précisions concernant le tarif des «Rejets des centres de tri et des éco centres» afin de savoir si le même tarif s'applique pour les centres de tri et éco centres de la MRC de Kamouraska, ces précisions devant être rapportées lors de la prochaine séance du conseil.

12. Résolution pour la demande de versement de la subvention d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 14 juillet 2015 du ministre des transports informant la municipalité d'une subvention maximale de 10 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal;

Il est proposé par Mme Annick Mercier

204-2015

Et résolu à l'unanimité des membres présents que

- La Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les dépenses des travaux exécutés pour l'amélioration de la route de l'Église pour un montant subventionné de 10 000\$, conformément aux stipulations du ministère des Transports. Les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.
- Le formulaire à remplir pour le versement de la subvention a été complété et retourné, tel que demandé dans ladite correspondance.

13. Correspondance

13.1 Ministre des Transports

Autorisation d'utiliser la subvention de 10 000 pour des travaux d'amélioration du réseau routier municipal sur la route de l'Église.

13.2 Sécurité publique

Facturation des services policiers de la Sûreté du Québec pour l'année 2016 est estimée à 78 004\$.

13.3 Centre intégré de santé de services sociaux du Bas-Laurent

Demande de résolution afin de proclamer la Journée internationale des droits de l'enfant

CONSIDÉRANT	qu'à travers le monde, le <i>Journée internationale des droits de l'enfant</i> est célébrée le 20 novembre pour commémorer l'adoption, par les Nations Unies, de la Déclaration des droits de l'enfant et de la Convention relative aux droits de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que c'est l'occasion idéale pour les jeunes d'ici d'exprimer leurs points de vue et bâtir leur avenir;
CONSIDÉRANT	que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent a réuni des représentants d'organismes de la région au sein d'un comité afin de réfléchir sur les façons d'articuler et de souligner la Journée des droits de l'enfant sur le territoire bas-laurentien;
CONSIDÉRANT	l'importance de veiller collectivement au mieux-être, au bon développement, au respect, à la protection et à l'avenir des enfants au Bas-Saint-Laurent;
205-2015	<p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que :</p> <p>la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie, proclame la journée du 20 novembre «JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT» sur le territoire de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie e invite la population à célébrer les enfants en tant qu'acteurs de leur propre vie au sein de notre collectivité et en tant que citoyens actifs pouvant réaliser leur plein potentiel.</p> <p>13.4 Commission de Toponymie Attestation d'officialisation d'un nom de rue, soit la rue Bélanger.</p> <p>13.5 MRC de Kamouraska Remerciements pour la collaboration lors de l'inauguration de l'Édifice Claude-Bécharde. Résolution –Périmètre urbain : Analyse détaillée et mesures de gestion de l'urbanisation – Schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de Kamouraska</p>
ATTENDU	que la MRC de Kamouraska a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé le 9 octobre 2013;
ATTENDU	que conformément à l'article 56.14 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le ministre des affaires municipales a signifié, via son avis émis le 20 mars 2014, que certains éléments du contenu du schéma d'aménagement révisé n'apparaissaient pas conformes aux orientations gouvernementales que le gouvernement poursuit, notamment en regard de la gestion de l'urbanisation;
ATTENDU	que la MRC de Kamouraska doit remplacer le schéma d'aménagement et de développement révisé de manière à être conforme à l'ensemble des orientations gouvernementales;
ATTENDU	que la méthode pour évaluer le besoin et le potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains a été revue afin d'inclure les demandes de l'avis ministériel et les commentaires énoncés par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
ATTENDU	que les espaces constructibles disponibles dans les périmètres urbains doivent correspondre à l'évaluation du besoin en logement pour chacun des périmètres urbains sur l'horizon de planification de 15 ans;

ATTENDU	que la Commission d'aménagement de la MRC de Kamouraska recommande d'appliquer la méthode modifiée d'évaluation du besoin et du potentiel en logement pour chacun des périmètres urbains;
ATTENDU	qu'à la suite de l'application de la nouvelle méthode, l'emplacement, la forme et la taille des mesures de gestion de l'urbanisation mises en place dans les périmètres urbains (aire d'aménagement prioritaire, aire de réserve, terrains disponibles immédiatement) diffèrent de ce qui était prévu lors de l'adoption du schéma d'aménagement et de développement révisé en 2013;
ATTENDU	que la MRC de Kamouraska souhaite valider avec chacune des municipalités l'analyse réalisée et les mesures de gestion de l'urbanisation proposées pour leur périmètre urbain;
ATTENDU	que l'aire d'aménagement prioritaire et l'aire de réserve proposées pour le périmètre urbain de Saint-Denis-De La Bouteillerie correspondent aux priorités d'aménagement de la municipalité et que l'analyse détaillée traduit bien les particularités du milieu;
EN CONSÉQUENCE, 206-2015	il est proposé par M. Denis Moreau Appuyé par Mme Hélène Dumont Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie approuve les modifications apportées aux limites du périmètre urbain et les mesures de gestion de l'urbanisation mises en place dans le périmètre urbain de la municipalité.
	13.6 Centraide KRTB-Côte-du-Sud Campagne Centraide 2015 au Kamouraska
CONSIDÉRANT	la correspondance datée du 9 octobre 2015;
CONSIDÉRANT	que l'organisme contribue fortement au maintien d'une qualité de services pour les jeunes, les familles et les communautés;
CONSIDÉRANT	que pour le Kamouraska, c'est 12 œuvres de bienfaisance vitales qui sont aidées.
CONSIDÉRANT	que trop de gens des communautés vivent continuellement avec différents manques à gagner;
CONSIDÉRANT	que l'organisme s'assure que les dons servent aux gens de nos communautés et qu'il est reconnu contribuer à assurer la pérennité de celles et ceux qui s'occupent des gens vulnérables du Kamouraska;
EN CONSÉQUENCE 207-2015	il est proposé par Mme Annick Mercier Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie apporte sa contribution financière pour un montant de 100 \$.
	13.7 Souper-bénéfice de la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima
CONSIDÉRANT	que la Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima, en collaboration avec le club Lions de La Pocatière, prépare son souper-bénéfice qui se tiendra le samedi 14 novembre 2015.
CONSIDÉRANT 208-2015	l'importance de soins de santé de qualité pour notre population et le maintien des services; Il est proposé par M. Christian Lévesque Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité achète deux billets pour le souper au montant de 100\$ chacun.

CONSIDÉRANT
209-2015

13.8 École Destroismaisons

Cotisation annuelle 2015-2016

La correspondance datée du 13 octobre 2015;

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie renouvelle son adhésion avec l'École de musique Destroismaisons du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière au montant de 20,00 \$ pour les années 2015-2016.

13.9 La Traversée

Remerciement pour l'adhésion de la Municipalité.

13.10 AQLPA – Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique

Programme de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois Édition 2016

CONSIDÉRANT QUE

les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

CONSIDÉRANT QUE

le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

CONSIDÉRANT QUE

l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP), afin de mettre sur pied et de gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois au Québec, excluant le territoire de l'Île de Montréal;

CONSIDÉRANT QUE

l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGER D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 100 \$ pour le retrait de vieux poêles et 300 \$ pour le remplacement d'un vieil appareil par un nouvel appareil conforme aux normes;

CONSIDÉRANT QUE

l'objectif du programme est de :

- sensibiliser le grand public à l'utilisation responsable du combustible bois et aux meilleures pratiques de chauffage au bois;
- réduire l'émission de particules fines causées par le chauffage au bois qui contribuent au smog hivernal et à la mauvaise qualité de l'air;
- diminuer les coûts et frais de santé et le nombre de décès provoqués par des maladies cardio-pulmonaires liées à la mauvaise qualité de l'air au Québec;
- diminuer l'impact du chauffage hivernal sur les changements climatiques;
- contribuer à augmenter l'efficacité énergétique des ménages québécois.

CONSIDÉRANT QUE

le programme sera lancé en mars 2016;

210-2015

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Secondé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que :

la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie désire participer au programme en accordant un montant de cent vingt-cinq dollars (125\$) pour le retrait d'un vieux poêle au bois et cent cinquante dollars (150\$) pour le remplacement de vieil appareil de chauffage sur son territoire, jusqu'à concurrence de 1 000 \$ maximum pour l'ensemble des demandes.

Les membres du conseil autorisent Mme Anne Desjardins, Directrice générale à signer le protocole d'entente avec l'Association Québécoise de lutte contre la Pollution Atmosphérique (AQLPA).

- 211-2015
- 13.11 Groupe Mario Bernier inc.**
Réception d'un remboursement d'un déductible de 1 000 \$ lors du
bris de l'enseigne municipal.
- 13.12 Les Dionne d'Amérique inc.**
Remerciements à la municipalité pour avoir offert le vin d'honneur
lors de leur rassemblement à Saint-Denis.
- 13.13 Comité de Développement de Saint-Denis**
Invitation au souper du Noël au cœur du Kamouraska
- Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais
- Et résolu à l'unanimité des membres présents que 10 billets soient
achetés par la Municipalité.
- Que deux billets soient remis au Cercle de Fermières de Saint-Denis
pour les remercier pour leur participation aux décorations de Noël.
- 13.14 Moreau Avocats Inc.**
Offre de services «Première Ligne»
l'offre de service reçu de Me Gilles Moreau, avocat pour un
montant forfaitaire de 500 \$ plus taxes;
- CONSIDÉRANT que les détails de l'offre sont inclus dans la correspondance datée
du 26 octobre 2015;
- CONSIDÉRANT que cette offre pourra être renouvelée d'année en année aux
mêmes conditions, ou à de nouvelles conditions qui pourront être
convenues au moment du renouvellement;
- 212-2015
- Il est proposé par Mme Annick Mercier
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de
Moreau Avocats inc. pour une période d'un an à compter de janvier
2016, pour un montant forfaitaire de cinq cents dollars (500\$) plus
taxes. Ce montant sera prévu au budget 2016.
- 13.15 Services Sanitaires Roy inc.**
Tarif 2016 pour le traitement des matières recyclables
que Services Sanitaires Roy inc. a fait parvenir une offre de services
pour le traitement des matières recyclables pour l'année 2016;
- CONSIDÉRANT que le tarif pour le traitement pour l'année 2016 sera de 39,55 \$ la
tonne métrique;
- CONSIDÉRANT
- Il est proposé par M. Christian Lévesque
- 213-2015
- Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de
services de Services Sanitaires Roy inc. pour un montant de 39,55 \$
la tonne métrique pour le traitement des matières recyclables pour
l'année 2016.
Que ce tarif sera prévu au budget pour l'année 2016.
- 13.16 Transport adapté – Trans-Apte**
Quote-part pour l'année 2016
que la contribution de la municipalité de Saint-Denis pour le service de
transport adapté sur son territoire a été établie par Trans-apte Inc. à
1 874,40 \$ pour l'année 2016;
- CONSIDÉRANT
- 214-2015
- Il est proposé par M. Denis Moreau
- Et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer et de payer
la somme de 1 874,40 \$ pour l'adhésion à Trans-apte Inc., pour l'année
2016 et d'autoriser Mme Anne Desjardins à verser la contribution
requis. Ce montant sera prévu au budget 2016.
- 14. Autres sujets**
Mme Anne Desjardins informe les élus et élues que sur le dernier
lot de tuiles blanches achetées il reste deux boîtes.

215-2015	<p>Compte tenu qu'éventuellement nous devons remplacer les tuiles de couleur beige par des tuiles de couleur roux en qu'en conséquence il faudra ajouter plus de tuiles blanches;</p> <p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de commander 17 caisses de tuiles (12" x 12"), blanches, soit 935 pi carrés au montant de 0,79\$ du pied carré plus taxes et transport. L'achat se ferait auprès de Décor New Look de Saint-Roch-des-Aulnaies.</p>
	<i>Chauffage temporaire dans la patinoire</i>
CONSIDÉRANT	que la Municipalité souhaite utiliser la section patinoire à différents moments durant l'année et pour diverses occasions;
CONSIDÉRANT	que cette section a été utilisée pour des réceptions, spectacles et autres et que la demande est grandissante;
CONSIDÉRANT	qu'à certaines périodes de l'année (printemps, été et automne) il serait agréable d'avoir une température confortable afin de pouvoir utiliser cette section;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a l'opportunité de faire faire l'installation des unités de chauffage qui seront financées par la TECQ 2014-2018;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a reçu diverses offres de différents fournisseurs;
CONSIDÉRANT	que la meilleure offre reçue est celle de Jalbertech pour 6 appareils;
PAR CONSÉQUENT, 216-2015	<p>il est proposé par Mme Hélène Dumont</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de 6 unités de chauffage au coût de 13,150 \$ plus taxes, installation comprise de Jalbertech Entrepreneur électricien tel qu'indiqué sur sa soumission numéro 204.</p>
	<i>Achat de timbres – Postes Canada</i>
CONSIDÉRANT	que Postes Canada prévoit une hausse du prix des timbres pour Janvier 2016;
CONSIDÉRANT	que la municipalité a besoin de plusieurs timbres durant l'année entre autres pour l'envoi des comptes des taxes;
CONSIDÉRANT	que d'acheter des timbres dès maintenant permettrait à la Municipalité de bénéficier d'une économie importante;
EN CONSÉQUENCE, 217-215	<p>il est proposé par Mme Annick Mercier</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins, Directrice générale à acheter neuf (9) rouleaux de timbres postes pour un montant total de 879.56 \$.</p>
	<i>Entretien des planchers – scellant et cirage</i>
CONSIDÉRANT	que la municipalité a fait faire le remplacement de tuiles dans la salle du Complexe municipal ainsi que dans la Bibliothèque;
CONSIDÉRANT	que ces nouvelles tuiles doivent recevoir une application de scellant et de plusieurs couches de cire;
CONSIDÉRANT	que des soumissions ont été demandées auprès de trois fournisseurs, dont Double-Impec, RotoStatic et Service d'entretien C-S;
COINSIDÉRANT 218-2015	<p>que l'un d'entre eux n'a pas répondu à la demande de soumission;</p> <p>Il est proposé par M. Denis Moreau</p>

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de RotoStatic, le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 1 350 \$ plus taxes.

Mme Annick Mercier informe les membres du conseil qu'elle participera à la rencontre sur la politique d'égalité qui se tiendra à Saint-Mathieu.

M. Jean Dallaire informe les membres du conseil qu'il assistera à la conférence de l'Abbé Bourgault qui se tiendra à Saint-Gabriel-Lallemant au cours de laquelle l'Abbé Bourgault présentera les différents projets qu'il a réalisés.

Il invite les élus qui désirent y participer à en informer Mme Simard, adjointe administrative afin qu'elle les inscrive.

Il informe les élus et le public qu'il y aura une conférence de presse ce mercredi, au Complexe municipal afin d'annoncer les fêtes du Noël au Cœur du Kamouraska.

15. Période de questions

M. Hervé Bérubé suggère que soit ajouté au discours du maire le Marché aux puces qui fut une première cette année ainsi que la vente de l'édifice SerFruits.

M. Jean-Noël Garon demande où en est rendu le dossier de la prolongation de la rue Raymond. M. le maire l'informe que les membres du CCU doivent se réunir afin de faire leurs recommandations au conseil municipal. Aussitôt que le comité aura pu se rencontrer, une recommandation sera apportée au conseil.

16. Clôture et levée de la séance

219-2015

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 25.

Signature du procès-verbal

M. Jean Dallaire, Maire

Anne Desjardins, Directrice-générale
et secrétaire trésorière



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Boutellerie

LISTE DES COMPTES À PAYER

AFFILE-TOUT	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	994,53 \$
ASSOCIATION SPORTIVE SAINT-DENIS	200,00 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	57,09 \$

CAMILLE DUMAIS INC	330,86 \$
COLLÈGE DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE	100,00 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	1 000,00 \$
DÉCOR NEW LOOK ENR	427,71 \$
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	432,92 \$
FERME PIERRE GARON	2 059,96 \$
FONDATION DE L'HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-FATIMA	100,00 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00 \$
GROUPE CAMERON	136,59 \$
GROUPE DYNACO	28,05 \$
JALBERTECH	183,96 \$
JEAN MORNEAU INC	51,74 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	147,40 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC	82 780,94 \$
LOCATION J.C. HUDON INC	75,72 \$
LOUIS CLÉMENT	351,56 \$
MARIE-HÉLÈNE DUMAIS	100,00 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	86,81 \$
MOREAU AVOCATS INC.	574,88 \$
MRC DE KAMOURASKA	8 406,80 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	194,02 \$
PIERRE DUBÉ CONSTRUCTION - RÉNOVATION	360,00 \$
PIERRE GARON	34,32 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	33,92 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 606,92 \$
RÉNOVATION F.G.K.	800,00 \$
SANDRA SIMARD	17,64 \$
SEMER INC	22 406,33 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS INC	8,25 \$
SERVICES SANITAIRES ROY INC	225,83 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	18,68 \$
TRANSPORT EN VRAC ST DENIS	183,96 \$
	SOUS-TOTAL 128 108,27 \$

PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE OCTOBRE 2015

SALAIRES (OCTOBRE 2015)	4 261,25 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (OCTOBRE 2015)	2 012,57 \$
CONCIERGERIE	1 010,00 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	298,14 \$
HYDRO-QUÉBEC	2 419,12 \$
FRAIS BANCAIRE	115,50 \$
	SOUS-TOTAL 10 272,78 \$
	GRAND-TOTAL <u>138 381,05 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2015 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 2 novembre 2015

Annexe

Résolution

198-2015